Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rivières vaudoises: interdiction de pompage

En raison des précipitations extrêmement faibles de ces deniers mois, les niveaux des rivières vaudoises sont exceptionnellement bas et atteignent un niveau critique. Le Département de la sécurité et de l'environnement a donc décidé d'interdire provisoirement les pompages à fin d'arrosages dans les rivières vaudoises

Les quantités de pluies tombées depuis le début de l'année sont exceptionnellement faibles. Les cumuls mesurés sur les stations vaudoises atteignent environ 50% des valeurs moyennes pour la même période. La météo exceptionnelle pour un mois d'avril a également influencé les quantités d'eau dans les rivières. Ainsi, les débits et les niveaux d'eau dans les rivières vaudoises sont proches des minima légaux.

Le respect des débits minimaux a pour but de préserver la faune piscicole, la flore et la biodiversité dans les rivières. Ceci à pour conséquence que les prélèvements pour l'arrosage des cultures au bénéfice d'une soixantaine d'autorisations sur une quarantaine de cours d'eau doivent être temporairement arrêtés. Le Département de la sécurité et de l'environnement prononce une interdiction générale de pompage à fin d'arrosage dans toutes les rivières vaudoises et ceci dès le mercredi 4 mai 2011.

En ce qui concerne la gestion des eaux des rivières, seules des précipitations suffisantes permettront de détendre la situation. En cas de bonnes pluies persistantes, les débits dans les rivières remonteraient assez rapidement et l'interdiction de pompage pourrait être levée.

Pour permettre un suivi des pompages en rivières à but d'arrosage, le Service des eaux, sols et assainissement a mis en place une gestion hebdomadaire pour surveiller l'évolution de la situation et émettre les avis temporaires d'autorisation d'arrosage. Ces avis sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud - www.vd.ch/sesa ou www.vd.ch/eau

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 mai 2011

DSE, Yves Chatelain, ingénieur, Service des eaux, sols et assainissement, 079 755 28 93
Philippe Hohl, chef de la division économie hydraulique, 079 484 48 58